AVIS

Rapport Développement durable 2018 (pour l'année 2017)

Séance plénière des 17 et 18 octobre 2018

La Région propose, à travers une nouvelle édition très fournie de son rapport annuel de développement durable, un tour d'horizon complet de ses actions dans ce domaine. Le CESER n'a pas été en mesure, dans un délai très court, de rendre un avis détaillé sur un document aussi dense.

Le rapport juxtapose, sans toujours les hiérarchiser, les contextualiser ni les mettre en perspective, les nombreuses actions menées par la Région au cours de l'année 2017. Le CESER préconise d'enrichir le rapport d'une dimension plus analytique permettant de mieux appréhender la stratégie régionale et ses effets.

Le CESER regrette par ailleurs que les actions présentées tout au long du rapport ne fassent pas suffisamment apparaître la transversalité qui caractérise par nature toute politique de développement durable. Par ailleurs, le rapport ne pose pas la question des limites comme centrale.

L'Assemblée invite également à mieux valoriser l'ensemble des acteurs qui concourent à la politique régionale de développement durable.

Le CESER souhaite enfin que la Région complète ses indicateurs de développement durable, en proposant des indicateurs plus globaux et permettant de suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions. Il souhaite que l'évaluation des politiques publiques à laquelle il est associé intègre des indicateurs liés au développement durable.

Dans la continuité de ce rapport, l'Assemblée souhaite s'impliquer sur ce sujet majeur aux côtés du Conseil Régional sur un temps et des modalités de travail plus adaptées.

Le dernier rapport du GIEC, ou encore l'attribution du Prix Nobel d'économie à deux économistes pour leurs travaux sur la croissance durable rappellent, en ce début d'octobre 2018, les enjeux de plus en plus prégnants du développement durable et la nécessité de mettre en œuvre des actions fortes. A son échelle, la Région Nouvelle-Aquitaine propose, à travers son rapport annuel sur la situation du développement durable dans la collectivité, un tour d'horizon complet de ses différentes actions dans ce domaine.

Renforcer la portée du rapport par une mise en perspective des actions présentées

La Région propose une nouvelle édition très fournie, et qui s'est étoffée par de nouveaux éléments de contexte, de son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la collectivité. Le CESER n'a pas été en mesure, dans un délai très court, de rendre un avis détaillé sur un document aussi dense.

Le rapport juxtapose, sans réellement les hiérarchiser ni les mettre en perspective, les nombreuses actions menées par la Région au cours de l'année 2017. Celles-ci gagneraient ainsi à être mieux différenciées, afin de mettre davantage en évidence les actions les plus structurantes.

De nombreuses données chiffrées perdent également de leur sens, faute d'être toujours présentées avec leur signification intrinsèque ou resituées dans leur contexte. A titre d'exemple, le rapport présente la production d'énergie renouvelable soutenue par la Région sans la rapporter à la production totale d'énergie renouvelable en Nouvelle-Aquitaine.

Le rapport présente également des données en utilisant des unités différentes (par exemple Kilowatt-heures ou Mégawatt-heures), ce qui altère le sens ou la portée de l'information donnée.

La signification de certains graphiques est également à relativiser, des évolutions apparaissant artificiellement fortes en raison du choix d'une échelle.

Par ailleurs, dans un souci de meilleure lisibilité, le CESER recommande de mieux différencier dans le rapport les actions menées au titre des politiques régionales, de celles qui relèvent du fonctionnement interne des services de la collectivité.

Le CESER préconise que le rapport s'enrichisse d'une dimension plus analytique permettant de mieux appréhender la stratégie régionale et ses effets. Quelles sont les orientations structurantes de la Région en matière de développement durable, que déclinent les différentes actions présentées ? Comment s'articulent-elles avec les stratégies régionales portées dans les schémas ? Pour quels résultats ? Autant de questions dont la réponse ne transparaît pas à la lecture du document proposé et sans laquelle il est difficile d'apprécier l'action de la collectivité régionale en faveur du développement durable.

Pour une approche plus transversale du développement durable

La Région a choisi de structurer son rapport autour des cinq finalités du développement durable identifiées par le législateur. Le CESER regrette toutefois que les actions présentées tout au long du rapport ne fassent pas suffisamment apparaître la transversalité qui caractérise par nature toute politique de développement durable. L'enjeu du rapport devrait ainsi être de montrer comment les différentes actions régionales ont concilié exigences du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement.

Par ailleurs, le rapport ne pose pas la question des limites comme centrale, qu'il s'agisse :

- de la gestion de ressources limitées ;
- des échelles d'actions : une action peut constituer, à petite échelle, une solution pertinente, et ne plus répondre, à une plus grande échelle, à l'objectif escompté en produisant l'effet inverse…

Valoriser l'ensemble des acteurs qui concourent à la politique régionale de développement durable

Le rapport met bien en évidence le contexte international, européen et national dans lequel s'inscrivent les actions régionales en faveur du développement durable. Celles-ci ne peuvent toutefois être mises en œuvre qu'avec l'appui de différents acteurs régionaux ou locaux. C'est pourquoi le CESER souhaite que le rapport illustre, de manière équilibrée, la palette des acteurs (entreprises, associations…) qui concourent à la politique régionale. A ce titre, il souhaite notamment que la contribution des acteurs associatifs soit valorisée et illustrée à la juste mesure du rôle qu'ils jouent.

Développer des indicateurs de portée générale

Afin de permettre le suivi et l'évaluation de la politique régionale de développement durable du territoire, le rapport propose une sélection d'indicateurs. S'ils sont liés aux compétences régionales, ces indicateurs restent toutefois limités. Le CESER souhaite ainsi qu'ils soient complétés par des indicateurs globaux liés, par exemple, à l'émission de gaz à effet de serre ou encore au bien-être des habitants.

Plus spécifiquement, le CESER relève à nouveau l'absence d'indicateurs liés à la finalité n°2 « préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ». Il souhaite qu'un ou plusieurs indicateurs pertinents puissent être créés dans la région, s'il n'en existe pas déjà qui soient adaptés. Le CESER réitère à ce titre sa proposition d'y intégrer la notion d'artificialisation des sols.

Parallèlement, le CESER préconise la mise en place d'indicateurs liés à la mise en œuvre des actions opérationnelles (participation de la population et des collectivités, stratégie d'amélioration continue…).

De manière générale, le CESER souhaite que l'évaluation des politiques publiques à laquelle il est associé intègre des indicateurs liés au développement durable.

■

Le CESER est conscient de l'enjeu fondamental qu'est le développement durable. Dans la continuité de ce rapport, il souhaite s'impliquer sur ce sujet majeur aux côtés du Conseil Régional sur un temps et des modalités de travail plus adaptés.

■

Proposition de la commission 2 « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Camille DE AMORIN BONNEAU ; Rapporteure : Rima CAMBRAY

Avec la contribution de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

■

Vote sur l'avis du CESER
« Rapport Développement durable 2018 pour l'année 2017 »

162 votants
160 pour
2 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine